



Pour qui, pourquoi une CAE Culture en Bourgogne-Franche-Comté ?

Synthèse \ Forum Entreprendre dans la culture BFC 2019

Les coopératives d'activités et d'emploi (CAE) existent depuis 25 ans en France, ont vu leur statut reconnu en 2014 par la loi Hamon, et permettent à une personne, qui souhaite exercer son activité de manière autonome, de le faire en étant salarié. Et dans la culture ?

Grâce à son fonctionnement innovant, la CAE associe donc la liberté de l'entrepreneur avec la protection du salarié, en mettant au milieu de ces deux fondamentaux une structure coopérative. Mais qu'en est-il concrètement ? Ce modèle d'organisation atypique peut générer plusieurs atouts, notamment sur la question de **l'accompagnement et de la coopération**.

Un soutien administratif, fiscal, social, comptable pour son activité d'entrepreneur au sein de la coopérative

Être membre d'une coopérative, c'est bénéficier d'un certain nombre d'outils : les démarches administratives, fiscales, sociales, comptables sont, au départ, assurées par la structure, comme le souligne Pascal Olive, directeur de CAE Bourgogne, la coopérative généraliste locale. La coopération entre membres est également un vrai plus, assure Cyril Leclerc, entrepreneur-salarié associé de la CAE culturelle Artenréel à Strasbourg, car on cherche toutes et tous à « *aller vers un objectif commun* ». Précisons ici que les CAE généralistes se distinguent des CAE spécialisées dans le domaine des arts et de la culture. C'est le cas d'Artenréel, première CAE « culture » en France née en 2004, et qui compte aujourd'hui 86 artistes-entrepreneurs.

Chaque CAE est unique et dispose de **son propre fonctionnement**. Chez Artenréel, les ressources se déclinent selon le modèle suivant : 40% d'auto-financement, 50% de financements publics, et 10% de prestations de service. Il est à noter que les

contributions des entrepreneurs financent également la coopérative et s'élèvent en général à environ 10% du chiffre d'affaires du salarié.

**Dans les coopératives culturelles, les profils sont variés :
du graphisme à la couture, du conseil en communication à la typographie**

Qui peut se retrouver dans une CAE culturelle ? Joël Beyler, directeur-adjoint chez Artenréel, présente ainsi les secteurs d'activité et ses regroupements au sein de sa coopérative : un pôle arts appliqués (graphisme, design, typographie, communication) ; un pôle artisan d'art (verrier, céramiste, forgeron, couture, luthier...) ; un pôle intervention artistique (dans des écoles, des EHPAD...). Les artistes de scènes vivantes (musiciens, comédiens) vont quant à eux être accompagnés par Artenréel #1, petite sœur d'Artenréel, qui aura plutôt le rôle de bureau de production, sous forme coopérative encore une fois. Ici, on est partis de la CAE généraliste pour aller vers la CAE culturelle afin de s'adapter aux spécificités de la culture, voire pour s'adapter encore mieux aux problématiques du spectacle vivant avec ce bureau de production.

Alors, quid d'une **CAE culture en Bourgogne-Franche-Comté**, pour venir compléter la CAE Bourgogne ? Les discussions vont bon train entre la CAE Bourgogne et la Coursive Boutaric, notamment sur la forme qu'elle pourrait prendre, sa structuration, les besoins qu'elle pourrait venir satisfaire. Faut-il créer une nouvelle structure ? Faut-il « augmenter » la CAE Bourgogne avec une déclinaison culture ? Affaire à suivre.